



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 6 mai 2024 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'autorisation d'une 2^{ème} entrée charretière qui déroge à l'article 6.39.1 du règlement de zonage 745.

Elle déroge au 2^{ème} alinéa b) qui stipule que l'aire de stationnement ne peut empiéter devant le bâtiment pour les terrains dont la façade est supérieur à 16, 8m alors qu'elle empiète de 1,60m en façade du bâtiment .

La propriété concernée est située dans la zone RB7 et comprend le lot numéro 4 181 545 du cadastre du Québec.

Le numéro civique est le 115-117 St-Élie à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 16^{ème} jour d'avril 2024

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier